

La question de la certification et de la diplomation

dans les établissements de l'Enseignement catholique



Édité par le Secrétariat général de l'Enseignement catholique – octobre 2024

Texte approuvé par la Commission permanente de l'Enseignement catholique du 20 septembre 2024

Préambule

La formation professionnelle connaît depuis ces dernières années de profondes modifications liées à l'évolution rapide des exigences du marché du travail, à l'impact des politiques publiques concernant la notion de « formation tout au long de la vie » ainsi qu'aux attentes nouvelles des apprenants et des entreprises.

Cet essor entraîne des répercussions importantes sur la diversification et la flexibilité des offres de formation et sur la multiplication des propositions de diplomation et de certification. La voie scolaire s'est enrichie progressivement de voies complémentaires par alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation). Les diplômés se sont vus complétés par une demande croissante de qualifications qui répondent aux besoins du marché du travail.

On aboutit ainsi à une situation nouvelle de libéralisation forte et de concurrence dans le domaine éducatif, domaine pourtant souvent peu compatible avec les logiques concurrentielles ou compétitives.

L'histoire de l'Enseignement catholique dans la voie professionnelle s'inscrit dans une longue tradition d'éducation qui allie la formation intellectuelle, pratique et spirituelle en la mettant au service de tous et tout particulièrement des plus fragiles. Ce nouveau contexte vient interroger de façon spécifique son projet et sa proposition éducative. Il lui revient de :

- Maintenir un focus sur la mission éducative et la formation intégrale des jeunes en mettant l'accent sur l'épanouissement personnel et professionnel plutôt que sur les logiques lucratives.
- Accentuer l'accompagnement des jeunes pour les aider à s'orienter parmi des choix éducatifs multiples afin de les aider à construire leur propre parcours de formation.
- Développer une offre éducative de qualité et diversifiée correspondant aux nouvelles attentes des jeunes et du monde économique. Elle doit être pensée de façon collective et complémentaire de manière à garantir les solidarités nécessaires pour un déploiement au sein de l'ensemble du réseau.

Ce contexte a amené un groupe de représentants des différentes instances de l'Enseignement catholique, impliqués dans les questions de qualifications, à travailler pendant un an sur les problématiques liées à la certification et à la diplomation. Le groupe a débattu les questions suivantes :

- Diplômes et/ou certifications professionnelles enregistrées au RNCP (dans la suite du texte elles seront nommées certifications professionnelles), sur quels critères choisir ?
- Pour les certifications professionnelles :
 - ▶ Comment optimiser la préparation de certifications professionnelles dont les certificateurs sont hors du périmètre de l'Enseignement catholique ?
 - ▶ Comment favoriser la création de certifications professionnelles au sein du réseau de l'Enseignement catholique ?
 - ▶ Comment mieux déployer les certifications professionnelles dont le certificateur est membre du réseau Enseignement catholique ?
- Quelle organisation penser afin de garantir à la fois l'autonomie des territoires et la mise en réseau permettant de faire force du collectif ?
 - ▶ Quels sont les acteurs à mobiliser et les alliances à passer ?
 - ▶ Quelles modalités de mise en œuvre ?

Pour mener sa réflexion, le groupe a choisi de travailler à partir de 2 axes :

- La réalisation d'une cartographie des certifications proposées eu sein du réseau de l'Enseignement catholique.
- La partage d'expériences vécues par les instances représentées et de celles menées dans certains territoires par les chefs d'établissement.

Ce texte, pensé comme un point d'étape, vient partager les conclusions de ce travail et n'a d'autre ambition que celle de « faire culture commune » autour d'un sujet complexe et en pleine et rapide évolution.

Groupe de rédaction du document :

Patrick BIZET (Excellence Pro Pays de la Loire) – Delphine BLANC (FESIC) – Marie BUI-LETURCQ (IC de Lyon) – Aurélie DELGOVE, (FNOGEC et CEPNL) – Jean-François DESBONNET (CFA Jean Bosco) – Cécile FOUCHER (experte certification) – Anne-Sophie FOURNIER (CNEAP) – Myriam GIRET (SYNADIC) – Eric HANS (UNETP) – Véronique LE GONIDEC (CAEC Lyon) – Jean-René LE MEUR (FNOGEC et CEPNL) – Olivier LEROUX (SNCEEL) – Fabrice LEVEL (URCEC) – Patrick MACARY (UDESCA) – Cyrille NIOL (Excellence Pro) – Annabel PARIS (Agence Excellence Pro) – Jean-Marc PETIT (RenaSup) – Yves RUELLAN (RenaSup) – Nathalie TRETIAKOW (SGEC) – Emmanuel VANDROUX (Directeur Diocésain).

1. Un environnement en forte évolution

Démographie

L'enseignement supérieur pourrait compter 2,99 millions d'étudiants en 2025 (+3,3 % par rapport à 2020) et plus de 3 millions en 2030 (+3,7 %), essentiellement du fait de la forte croissance de l'apprentissage en STS et du dynamisme des écoles de commerce et d'ingénieur. Ce qui correspond à une augmentation du stock d'étudiants (note du SIES avril 2022).

Entre les rentrées 2023 et 2024, le flux des élèves de terminale devrait être négatif (-11 000, soit -2,1%) mais redeviendrait positif entre 2024 et 2025 (de l'ordre de 8 500 élèves, soit 1,7%). Ce n'est qu'à partir de la rentrée de 2026 que les flux négatifs se confirmeront. (Note Depp, mars 2023).

Par ailleurs, le nombre de jeunes issus de baccalauréats professionnels en demande de poursuite d'études s'accroît et actuellement six bacheliers professionnels sur dix poursuivent leurs études l'année post-bac.

La nécessaire adaptation aux besoins du marché du travail

Les cartes de formation doivent s'adapter aux nouvelles exigences sociétales et sont ainsi soumises aux contraintes du marché du travail, qui implique :

- Une réponse aux évolutions technologiques et industrielles : mise à jour des offres de formation et création d'une offre en lien avec les métiers émergents et/ou en tension.
- Un emploi basé sur les compétences avec deux mouvements :
 - ▶ Les employeurs recherchent souvent des compétences spécifiques validées par des certifications permettant rapidement l'employabilité : essor de micro-certification (bac+1 ou badges). Ce besoin rejoint la demande de certains jeunes issus de baccalauréat professionnel hésitant à s'engager pour deux ans mais ayant besoin de préciser leur qualification et gagner en maturité.
 - ▶ On observe également un glissement de bac+2 vers bac+3 dans le recrutement en emploi du côté des techniciens supérieurs. En effet les étudiants issus de bac+2, souvent plus jeunes que par le passé, manquent de maturité et il est difficile pour l'employeur de leur confier des missions en lien avec du public ou en position hiérarchique.

La libéralisation de l'apprentissage

- La Loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a facilité l'ouverture de Centre de formation des apprentis (CFA) permettant ainsi aux entreprises ou aux officines privées de créer leur propre offre de formation.
- Cette libéralisation a ouvert l'accès aux financements de l'apprentissage à des structures jusque-là écartées par la régulation des Régions. Cette nouvelle donne a permis à de nombreuses structures, aux tarifs dissuasifs jusque-là, d'offrir des formations en gratuité pour le jeune et sa famille.

Une offre accrue et concurrentielle

- Ces nouveaux acteurs sont arrivés sur le marché de la formation et viennent en concurrence frontale avec les acteurs traditionnels. Ils mobilisent des fonds importants pour une communication agressive utilisant notamment les réseaux sociaux et des outils de marketing. Ces nouveaux opérateurs déploient leur offre en rachetant des écoles qui possédaient des certifications professionnelles et/ou des Grandes écoles de commerce et se créent ainsi des portefeuilles d'envergure.
- Ces acteurs de l'enseignement privé (essentiellement lucratif) viennent de se regrouper en « Conférence des établissements d'enseignement supérieur à vocation professionnelle et de l'alternance », abrégée « CEESPA », afin d'augmenter leur pouvoir de lobbying.

2. Le positionnement actuel des établissements de l'Enseignement catholique

La cartographie réalisée a permis de dresser un bilan des propositions et de faire quelques constats importants pour cibler les besoins et déterminer quelques perspectives.

Niveaux de formations proposées

- Infra-bac : l'Enseignement catholique est un acteur majeur de la formation au niveau Infra bac proposant de multiples formations conduisant à tout type de CAP et baccalauréats.
- Post-bac : l'Enseignement catholique propose traditionnellement des formations du type Classes préparatoires aux Grandes écoles – certaines en partenariat avec des Grandes écoles d'ingénieur –, des formations diplômantes à bac+2 (essentiellement des BTS), à bac+3 (DCG, DECESF, DNMADE), à bac+5 (DSCG en alternance).

Modèles pédagogiques et contractuels

- L'offre de formation est assurée dans les établissements d'enseignement en statut scolaire – temps plein – dans des classes en contrat d'association avec l'État. Ce modèle subit une forte diminution des effectifs en STS, en statut scolaire, de l'ordre de 20% sur une période de trois ans.
- La libéralisation de l'apprentissage a permis à de nombreux lycées de se déclarer UFA en lien le plus souvent avec les CFA historiques relevant de l'Enseignement catholique. Les effectifs en apprentissage dans ce réseau ont été multipliés par 3, avoisinant actuellement 50 000 jeunes dont environ 30 000 dans l'enseignement supérieur.
- Le réseau de l'Enseignement catholique ouvre la possibilité à des jeunes de passer d'un statut scolaire à un statut d'apprentis dans le même ensemble scolaire (mixité de parcours). Il permet également l'accueil, dans ses structures de formation, des publics des deux modalités pédagogiques (mixité de public). Cette originalité, nécessitant des vigilances organisationnelles, s'enrichit des échanges de pratiques, tant du point de vue des équipes enseignantes et de formateurs que des apprenants. Par ailleurs, la prise en charge du contrat pour les apprentis nécessite d'y intégrer des temps de différenciation.

Types de formation

Traditionnellement, l'Enseignement catholique est plus présent dans les champs du tertiaire et du social. Néanmoins, des pôles industriels à fort rayonnement existent.

Ces derniers sont mieux armés pour s'engager sur la création de certifications professionnelles dans

les métiers émergents ou en tension. En effet, ces deux champs permettant d'éviter l'écueil des deux promotions insérées avant de pouvoir faire examiner un projet de certification professionnelle à France compétences.

Cartographie des formations utilisant les titres RNCP par niveau / certificateurs

Le tableau suivant est le fruit d'une enquête, non exhaustive et qui devra être affinée, du déploiement des certifications professionnelles dans l'Enseignement catholique.

Formations de niveau	Nombre de certifications	Nombre de déploiements
Niveau 3 (CAP)	12	20
Niveau 4 (bac)	13	20
Niveau 5 (BTS)	10	20
Niveau 6 (bac+3)	50	250
Niveau 7 (bac+5)	15	35

Il en résulte :

- Que les niveaux 3, 4 et 5 sont majoritairement obtenus par la voie de la diplomation classique, le recours aux certifications professionnelles ne s'effectuant qu'à la marge pour des spécialités « rares ».
- Que pour atteindre le niveau 6 par la voie du diplôme dans nos établissements, les licences académiques et/ou professionnelles en partenariat avec une Université ou avec le Cnam ne suffisent pas à répondre aux besoins. D'où le recours massif et en nette croissance aux certifications professionnelles. Ces certifications relèvent, pour une petite partie, directement du Ministère du travail ou du réseau de l'Enseignement catholique mais majoritairement de certificateurs privés.
- Que certains établissements déployant, avec succès, des titres de niveau 6 proposent des formations de niveau 7 utilisant majoritairement des certifications professionnelles de certificateurs privés.

3. Une évolution nécessaire, à penser comme une opportunité au service du projet de l'Enseignement catholique

Le partage des expériences menées dans les territoires a permis de mettre en avant les forces de notre réseau et les questions qui émergent nécessitant de penser collectivement et solidairement les réponses à apporter.

Affirmer notre différence, rendre visible notre spécificité

Les établissements du réseau de l'Enseignement catholique sont souvent implantés depuis fort longtemps et bénéficient d'une bonne réputation : porteurs de valeurs éducatives, partenaires de confiance, mais malheureusement pas suffisamment reconnus comme des acteurs pertinents et privilégiés de l'espace d'enseignement supérieur.

Cette opinion favorable, qui doit faire la différence avec les concurrents, nous oblige à la recherche constante de la qualité du projet d'établissement s'appuyant notamment sur les critères suivants :

- Une approche en cohérence avec le projet de l'Enseignement catholique et la formation intégrale de la personne.
- Des équipes pédagogiques formées à l'accompagnement, capables de soutenir le jeune dans son parcours de formation comme dans la construction de son projet professionnel.
- Une proposition de formations diplômantes ou certifiantes favorisant des parcours diversifiés et permettant les passerelles pour des parcours différenciés au service de la réussite de tous.
- Des ressources et des services dédiés aux apprenants dans une logique de vie étudiante.
- Des relations nouées et entretenues avec les décideurs du territoire pour répondre aux besoins et trouver des lieux de stage et d'alternance.

Ces éléments de différenciation peuvent être les piliers d'une charte contractualisée avec les jeunes et leur famille et doivent être mis en avant lors de campagnes de communication.

Penser l'offre globale comme relais de croissance

Il s'agit de permettre une offre bac-3/bac+3. En effet, l'offre d'un enseignement supérieur limitée à bac+2 s'essouffle et tout particulièrement dans la voie plein temps. D'où la nécessité d'enrichir l'offre de formation d'un établissement et/ou de plusieurs établissements formant réseau en proposant des parcours de formations permettant aux jeunes d'aller au bout de leur parcours individuel.

Les établissements de l'Enseignement catholique disposent d'atouts indéniables (infrastructures, plateaux techniques, formateurs mobilisables, services d'hébergement et de restauration) qu'ils peuvent mettre au service d'une évolution de l'offre de formations.

La croissance est conditionnée à plusieurs facteurs parmi lesquels :

- Une offre plurielle qui propose des solutions de parcours cohérents vers bac+3/bac+5 ;
- Une offre qui permet aux jeunes de mieux se projeter dans un parcours complet sur un même site ou au sein d'un réseau géographique d'établissements ;
- Une offre qui conjugue la formation initiale et la formation continue apportant des solutions aux entreprises du territoire. À côté des CFA et UFA, les établissements doivent investir le champ des CFC notamment pour se positionner comme acteur de formation pour les remises à niveau, les réorientations...
- Une proposition de Campus d'enseignement supérieur dédié qui séduit davantage les jeunes. La création d'un Campus dope les BTS, notamment pour des jeunes issus de bac généraux et/ou technologiques.

Diplomation / certification : un nouvel équilibre à trouver

Si la voie traditionnelle des formations conduisait à la diplomation, nous constatons que le déploiement de l'apprentissage repose fortement sur la mise en œuvre de certifications professionnelles enregistrées au RNCP. On assiste ainsi depuis quelques années à un déploiement massif de certifications et un nouvel équilibre est à rechercher afin de permettre aux jeunes accueillis dans nos établissements de pouvoir faire un vrai choix entre insertion professionnelle ou poursuite d'études.

Distinguer diplôme et certification :

Le diplôme atteste d'un niveau d'études, scolaire ou universitaire, intégrant une dimension académique et de culture générale et scientifique allant au-delà des simples compétences professionnelles. La certification est conçue pour répondre à des besoins spécifiques de compétences professionnelles attendues par le marché du travail et non, ou trop partiellement, couvertes par les diplômes. Elle n'atteste pas d'un niveau académique mais vise l'insertion professionnelle.

Les questions qui se posent concernant la diplomation :

Au niveau bac+3 et bac+5, hormis quelques formations type DNMADE, DCG, DECESF, les lycées n'ont pas accès directement à la diplomation. Il en est de même pour ceux qui ont créé un Établissement d'enseignement supérieur technique privé. En effet, ces derniers ne peuvent prétendre à préparer leurs diplômes en autonomie faute d'une activité de recherche significative, généralement hors d'atteinte de leurs capacités financières.

Dès lors, pour préparer un diplôme de ces niveaux, les établissements doivent établir des stratégies d'alliance avec des partenaires (universités ou grands établissements, instituts catholiques, Grandes écoles...). Ces alliances peuvent se révéler fragiles et mettre les établissements à la merci des partenaires avec lesquels ils passent convention.

Pour mieux défendre nos intérêts face aux choix des Ministères, ne faut-il pas renforcer une mise en réseau des établissements relevant des instances citées au Statut (art. 267) ?

Les questions qui se posent concernant la certification :

Les établissements qui veulent se situer sur les niveaux 6 (bac+3) et niveaux 7 (bac+4/5) du cadre des qualifications professionnelles doivent se tourner vers les certifications professionnelles inscrites au RNCP.

C'est un choix effectué par un nombre significatif d'établissements (250 déploiements au niveau 6) s'adressant souvent à des certificateurs privés lucratifs.

Cette situation pose question quant à la dépendance vis-à-vis de certificateurs extérieurs au réseau qui sont parfois même des structures concurrentes que l'on « enrichit » en leur payant des droits de préparation pouvant être très élevés.

Au vu du nombre réduit des certifications professionnelles relevant d'établissements de l'enseignement catholique comme au sein des Instituts catholiques et des Grandes écoles d'inspiration catholique, il semble nécessaire :

- D'encourager la création de certifications professionnelles par des acteurs du réseau sur le champ des métiers émergents et en tension.
- De mettre en place un accompagnement expert en matière d'ingénierie de création de titres.
- De mobiliser des ressources intellectuelles et financières issues de partenariats avec le monde des entreprises.
- D'organiser les réponses aux appels d'offres demandant une certaine surface financière.
- De favoriser le déploiement de certifications professionnelles détenues par une structure du réseau au sein d'autres établissements de l'Enseignement catholique en :
 - ▶ Assurant une diffusion de l'information quant à l'existence de ces certifications professionnelles et leur déploiement possible.
 - ▶ Mettant en place une aide au suivi qualité pour les établissements qui souhaitent déployer leurs certifications professionnelles sans avoir les ressources pour assurer ce suivi.

Ces besoins demandent que se mette en place une subtile articulation allant du local au national.

4. Une organisation subsidiaire dans laquelle territorial et national se complètent pour faire réseau

Dans ce contexte et en tenant compte des spécificités territoriales, comment promouvoir l'Enseignement catholique comme réseau de formation professionnelle ?

Le travail mené par le groupe a montré qu'il était essentiel que la stratégie mise en œuvre parte de la dynamique des territoires : aux acteurs locaux reviennent les choix et stratégies de déploiement, aux acteurs nationaux la responsabilité de donner des orientations stratégiques déterminantes, de garantir mutualisation et accompagnement afin de donner à tous l'accès à une offre collective et aux ressources nécessaires pour un déploiement adapté à des besoins forcément contextualisés.

Une organisation locale agile et adaptée aux besoins de son territoire

Le territoire est le lieu de l'innovation, de la transformation, de l'action et du développement de l'offre. Tout part de l'établissement !

La stratégie de développement doit prendre en compte plusieurs critères dans une logique de cohérence avec son positionnement (domaine, niveau, publics accueillis) et ses ressources.

Il semble nécessaire de mettre en place un accompagnement afin :

- D'apporter un éclairage expert dans les choix de certifications et de certificateurs.
- D'optimiser les conditions de préparation de ces certifications professionnelles dans la négociation avec les certificateurs.
- D'acculturer les équipes aux méthodes spécifiques de préparation de certifications professionnelles.

Cette stratégie, nécessairement collective, nécessite de :

- Connaître son territoire : la stratégie de mise en œuvre s'appuie sur un diagnostic permettant de repérer les forces, faiblesses, opportunités et menaces potentielles.
- Être acteur de son territoire : en quoi l'offre est-elle créatrice de valeur pour le territoire ? Comment contribuer au développement d'une offre ajustée aux besoins des entreprises et respectueuse des parcours des jeunes ?
- Identifier les axes stratégiques afin d'élaborer une feuille de route avec l'ensemble des acteurs et mobiliser les ressources nécessaires.
- Faire comprendre l'écosystème de la formation pour le porter collectivement : quels sont les lieux ou instances d'information et d'échanges ? Comment rendre lisibles les process ?
- Penser collectivement les offres : les établissements s'organisent en territoires pour développer une offre complémentaire aux parcours multiples.
- Adapter les calendriers scolaires, universitaires, professionnels et institutionnels de manière à garantir l'agilité et la réactivité nécessaire au déploiement des offres.

- Penser l'ouverture d'une formation en tenant compte :
 - ▶ Des domaines d'expertises reconnues de l'établissement.
 - ▶ Des compétences développées en termes de ressources humaines, locaux, installations...
 - ▶ Des demandes en formation du bassin d'emploi et comment l'établissement peut répondre au territoire.
 - ▶ Des niveaux de poursuites d'études bac+1, bac+3, bac+5 conduisant à arbitrer entre diplômes et certifications professionnelles.
 - ▶ Du choix du certificateur.
 - ▶ Des modalités pédagogiques et, si apprentissage, de choix du CFA support.
 - ▶ De la prise en compte de nouveaux secteurs de formation, des métiers émergents et/ou en tension.
 - ▶ De la stratégie de l'établissement à croiser avec l'expertise extérieure locale et/ou nationale.
 - ▶ Des dispositifs de communication, de suivis de prospects permettant de mener aux inscriptions définitives.

Une organisation nationale préservant le bien commun et garantissant les liens et les ressources nécessaires

La force de l'Enseignement catholique réside dans sa capacité à porter collectivement un projet d'éducation intégrale au service de tous les jeunes.

La reconnaissance de ce projet, par les familles et les partenaires, constitue une plus-value essentielle qui nécessite au niveau national :

- De garantir des orientations communes permettant au réseau de faire cohésion.
- De faciliter la mise en réseau en proposant une mutualisation des forces et des pratiques, en étant à l'écoute des besoins et en accompagnant les mises en œuvre quand cela est nécessaire.

Garantir des orientations communes :

Il s'agit de pouvoir rendre visible et explicite la spécificité du projet d'éducation que nous portons afin d'en faire une force collective reconnue des familles et des partenaires.

Ce projet s'appuie sur :

- La proposition d'une éducation favorisant le développement intégral de tout jeune.
- La capacité à accueillir les jeunes, quelles que soient leurs expériences antérieures, afin de les aider à être acteurs de leurs parcours.
- La qualité de l'accompagnement offert aux jeunes, aux familles et aux acteurs de la vie professionnelle.
- Le développement d'une culture de l'initiative et de la collaboration.

Faciliter la mise en réseau :

Les évolutions décrites nécessitent une adaptation rapide des établissements et une expertise collective et partagée.

Promouvoir l'Enseignement catholique comme réseau de formation professionnelle nécessite de penser le national comme lieu de ressources, de mutualisation et de sécurisation des acteurs.

► **Lieu de ressources**

- Développer la veille en lien avec les entreprises, un centre de ressources (experts, méthodes, documentation...), accompagner à la demande.
- Assurer la représentation du réseau au sein des instances nationales : ministères, branches, chambres, Opco...
- Mettre à disposition une expertise interne ou externe pour accompagner les établissements en fonction des demandes : création de certifications, réponses aux appels à projets ou à manifestations d'intérêt (AMI)...
- Porter les contrats cadres et en assurer le suivi.
- Garantir l'information à tous les niveaux de manière à assurer une prise en compte des questions de formation dans les différentes instances.
- Veiller à la cohérence de l'ensemble.
- Mettre en place des groupes de travail pour relire, créer, impulser.
- Accompagner les territoires qui le souhaiteraient.

► **Lieu de mutualisation**

- Partager les expériences réussies, essayer.
- Mettre en lien les acteurs.
- Proposer une communication sur l'ensemble de l'offre de manière à rendre visibles les partenariats possibles.

► **Lieu de sécurisation**

- Garantir la formation des acteurs (responsables, enseignants et formateurs) en formation initiale comme en formation continue .
- Assurer un bon niveau de communication via les sites, les réseaux sociaux. La création d'une newsletter pourrait être envisagée.
- Promouvoir les outils existants afin de faire vivre le réseau : le site www.excellencepro.org, le site officiel www.renasup.org



277 rue Saint-Jacques, 75005 Paris - 01 53 73 73 50

À commander sur la boutique en ligne : **ec-boutique.fr**